

Description

Le médiateur ou la médiatrice aident deux ou plusieurs parties (personnes, entreprises, associations, etc.) à résoudre le conflit qui les oppose. Ils rétablissent le dialogue entre les parties en conflit pour faciliter la recherche de solutions amiables tout en observant une impartialité totale. Ils garantissent la confidentialité des négociations et assurent une médiation équitable et transparente. Le champ de la médiation est vaste; il demande parfois une spécialisation dans l'un ou l'autre des secteurs de la vie en société: famille, école, affaires commerciales, affaires pénales, etc.

Leurs principales activités consistent à:

Préparation et planification des différentes étapes de la médiation

- prendre connaissance des éléments du conflit;
- établir un inventaire des faits, des conséquences, des ressentis et des besoins exprimés par chaque partie;
- rédiger un consentement à la médiation qui précise l'objet du différend à régler, la participation éventuelle d'autres personnes (conjointes, avocats, experts), le partage des coûts (honoraires du médiateur, location de salles, etc.);

Aide à la recherche de solution

- écouter les demandes, les reformuler, si nécessaire, pour confirmer les intentions et éviter les mauvaises interprétations de part et d'autre;
- être attentif à ce qui se dit dans les détails; observer les gestes et les attitudes des personnes présentes;
- réguler la communication pour que chaque partie puisse s'exprimer et être écoutée; dissiper les soupçons, la généralisation, la menace, les malentendus;
- centrer les débats sur les intérêts et les besoins communs des parties pour favoriser la recherche de solutions;
- accompagner et motiver les parties dans leurs recherches de solution, rétablir la confiance entre les parties;
- proposer des idées de rechange; dresser une liste des alternatives possibles en mettant l'accent sur les intérêts des deux parties pour débloquer les situations figées;
- tenir compte des éventuelles influences extérieures non présentes pendant les débats (famille, tiers, amis, etc.) qui pèsent parfois lourd dans la prise de décisions;

Mise en place d'un accord

- évaluer les solutions et laisser les parties choisir celle qui leur convient le mieux;
- mettre en œuvre la solution choisie, consulter au besoin des experts (juristes, comptables, etc.) afin de bien valider tous les aspects du consensus;
- rédiger une convention qui engage les protagonistes, ou transmettre les termes de l'accord aux avocats qui se chargeront de la rédaction du texte.

Environnement de travail

Le médiateur ou la médiatrice emploient une grande partie de leur temps de travail à la résolution du conflit, en présence des personnes concernées. L'autre partie est consacrée à l'étude des dossiers, à la réflexion, à la recherche de stratégies et de solutions, à la prospection et à la communication. Ils collaborent avec des avocats et des experts de différents secteurs. Leurs horaires de travail peuvent être chargés ou irréguliers.

Formation

La formation de médiateur ou de médiatrice s'acquiert auprès des institutions reconnues par la Fédération suisse des associations de médiation: le CEFOC, rattaché à la Haute Ecole de travail social (HETS), le Groupement Pro Médiation (GPM) et l'Institut universitaire Kurt Bösch (IUKB).

Lieux

- Genève, pour la formation au CEFOC (HETS);
- Yverdon pour la formation à la HEIG-VD (certificat GPM);
- Sion, pour la formation à l'IUKB (Université de Genève).

Durée

- au moins 200 heures de cours sur une période minimale d'un an et demi;
- théorie: 160 heures au moins;
- pratique supervisée: 40 heures au moins.

Conditions d'admission

- titre universitaire ou diplôme d'une haute école avec une expérience professionnelle d'au moins 2 ans;
- formation professionnelle de degré tertiaire d'au moins 3 ans et être âgé-e de plus de 25 ans;
- sur dossier.

Titres obtenus

Délivrés par la HETS (CEFOC)

- CAS (certificate of Advanced Studies) en médiation de conflits;
- DAS (diploma of Advanced Studies) en médiation de conflits, spécialisation dans le champ familial;

Délivré par le GPM (en partenariat avec la HEIG-VD)

- CAS (certificate of Advanced Studies) en médiation en entreprise;

Délivré par l'Université de Genève (IUKB)

- CAS en médiation;
- DAS en médiation.

Contenu

Module A: bases théoriques permettant de définir la médiation de conflits et ses différents champs, sa philosophie, ses finalités et le rapport au conflit. 6 ECTS

Module B: entraînement méthodologique à la médiation de conflits. 6 ECTS

Module C: connaissance des enjeux et intégration méthodologique du processus de la médiation familiale et de chacune de ses étapes et apports disciplinaires utiles à la conduite de processus de médiation en lien avec le judiciaire. 8 ECTS

Module D: stage et analyse de la pratique de médiation familiale. Observation puis participation à titre de co-médiateur-trice de la pratique de médiation familiale en vue d'une pratique autonome. 5 ECTS

Travail de diplôme: analyse et réflexion personnelle sur un thème issu de la médiation familiale, touchant à des questions de posture professionnelle et d'éthique d'intervention, sous forme de production écrite. 5 ECTS

Qualités requises

L'exercice de cette profession fait appel à des qualités comme:

- Capacité à mettre en confiance autrui
- Capacité d'analyse
- Écoute et compréhension d'autrui
- Esprit de synthèse
- Impartialité
- Tolérance et respect d'autrui

Perspectives professionnelles

La formation de médiateur ou de médiatrice est récente; actuellement, elle offre peu de débouchés à plein temps, d'autant plus que la fonction est souvent assumée, à temps partiel, par le personnel occupé à d'autres tâches (enseignants, assistants sociaux, éducateurs, avocats, etc.). Toutefois, c'est une fonction en devenir.

Perfectionnements

- cours, séminaires et formations postgrades organisés par les associations professionnelles ou par les instituts de formation.

Pour plus de détails, consulter www.orientation.ch/perfectionnement.

Professions voisines

- Formateur d'adultes/Formatrice d'adultes
- Juriste UNI/Juriste UNI
- Psychologue UNI/Psychologue UNI

Adresses

Association suisse pour la médiation familiale (SVFM – ASMF)
Secrétariat
Burgunderstrasse 91
3018 Berne
Tél.: 031 556 30 05
<http://www.familienmediation.ch>

Centre d'études et de formation continue (CEFOC)
Rue des Voisins 30
1211 Genève 4
Tél.: 022 388 95 13
<https://www.hesge.ch/hets/formation-continue/centre-formation-continue-cefoc>

Fédération suisse des associations de médiation
Secrétariat
Annette Arbitter
3000 Berne 14
Tél.: 031 398 22 22
<http://www.infomediatiion.ch>

Groupement Pro Médiation
8 Rue des Vieux-Grenadiers 1205 Genève
1205 Genève
Tél.: 022 534 90 44 (répondeur)
<http://www.mediatiions.ch/>

Institut international des droits de l'enfant (IDE)
Ch. de l'Institut 18
CP 4176
1967 Bramois
Tél.: +41 27 205 73 03
Email: info@childsrighs.org